

Règlement du jeu concours

« Grand Jeu de Noël »

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

La société, ci-après dénommé « l'organisateur » : Comité Régional du Tourisme de la Nouvelle-Aquitaine (CRT NA), Association Loi 1901 dont le siège social est situé 4, place Jean Jaurès 33000 BORDEAUX, représentée par sa Présidente Régine MARCHAND et son Directeur Général adjoint, Antony DEMEL, N° SIRET 778 071 183 00041, ci-après dénommée « l'organisateur », organise un jeu intitulé « Grand Jeu de Noël », ci-après dénommé « le Jeu ».

ARTICLE 2 : OBJET DU JEU

Le Jeu qui est gratuit et sans obligation d'achat consiste à parcourir un décor vallonné en sautant pour ramasser le plus de cadeaux possible, et donc cumuler des points. Dans le cadre du jeu, cinq (5) gagnants seront tirés au sort parmi les cinquante (50) meilleurs scores. La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

ARTICLE 3 : DATE ET DUREE

Le Jeu se déroule du 30/11/2020 à 10h au 24/12/2020 à 23h inclus.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION & VALIDITE DE LA PARTICIPATION

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées etc.

Ce jeu-concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

- Comment jouer :

Pour participer, il faut :

- 1) Se rendre sur www.nouvelle-aquitaine-tourisme.com/fr/campagne/grand-jeu-de-noel-2020?timestamp=16061277141444205778
- 2) Compléter et valider le formulaire en remplissant nom, prénom et adresse mail, et accepter le présent règlement pour valider l'inscription au jeu. L'inscription à la newsletter du Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine n'est pas obligatoire pour participer au jeu.
- 3) Cliquer sur le bouton « JE JOUE » pour commencer à jouer au « Grand jeu de Noël ».
- 4) Le joueur doit marquer un maximum de point avant la fin du temps imparti en attrapant les cadeaux et les bonus répartis sur le parcours.
- 5) A la fin de sa session de jeu, le joueur peut cliquer sur le bouton « REJOUER » dans la limite de 3 sessions par jour, afin d'augmenter son score personnel.
- 6) Au-delà de 3 sessions/jour, le joueur sera invité à rejouer le lendemain et ainsi de suite jusqu'à la fin de la période de jeu.

Le joueur peut aussi partager sur Facebook sa participation en cliquant sur « Invitez vos amis à jouer ».

- Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation du présent règlement par les participants, sans restriction ni réserve.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, sera tranchée par le CRT NA qui statuera souverainement et de manière définitive sans possibilité de recours.

Tout changement affectant le présent règlement ou le déroulement du jeu fera l'objet d'un avenant publié sur le site.

4-2 Limite de responsabilité

Le CRT NA ne saurait être tenu responsable de tout problème de communication, de connexion au réseau, d'ordinateurs ou de connexions défectueuses, de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au site et la participation au jeu « Grand jeu de Noël » se fait sous son entière responsabilité.

4-3 Exclusion ou cessation prématurée du jeu

Le CRT NA se réserve le droit d'exclure du jeu sans préavis tout participant suspecté d'avoir transgressé les conditions de participation.

Le CRT NA se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, proroger ou annuler l'opération sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Au cas où une telle cessation résulterait du comportement d'un participant, le CRT NA se réserve le droit d'exiger de cette personne la réparation du préjudice subi.

Toute contestation relative à ce jeu devra être adressée, par écrit uniquement, en français, à l'adresse suivante :

Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine

4 place Jean Jaurès

CS31759

33074 BORDEAUX Cedex FRANCE

Il ne sera pas tenu compte des réclamations ou questions parvenues par e-mail.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Le 05/01/2021, à l'issue de la période de jeu, cinq (5) gagnants seront tirés au sort parmi les cinquante (50) meilleurs scores. Les lauréats gagneront un des cinq (5) lots dénommés ci-après dans la rubrique « Désignation des Lots ».

Le CRT NA désignera pour chaque vainqueur un suppléant.

ARTICLE 6 : DESIGNATION DES LOTS

Le détail des dotations est à retrouver en Annexe 1.

Les dotations devront être acceptées comme telles et ne pourront en aucun cas donner lieu à une contrepartie financière ou à un échange. Les dotations ne sont en aucun cas transférables à une autre personne que le gagnant.

Les frais de transports, achats et dépenses personnelles sur place sont à la charge de gagnant.

ARTICLE 7 : INFORMATION OU PUBLICATION DU NOM DES GAGNANTS

Les noms des gagnants seront mis en ligne à partir du 04/01/2021 à l'adresse www.nouvelle-aquitaine-tourisme.com/fr/campagne/grand-jeu-de-noel-2020?timestamp=16061277141444205778 ainsi que sur les pages Facebook et Instagram de l'organisateur.

Les gagnants autorisent la publication de leurs nom et prénom dans toutes les opérations publicitaires ou promotionnelles liées au jeu-concours auxquelles ils ont participé, sur tous les supports de communication réalisés par le CRTNA, pendant une durée d'un (1) an.

Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que le bénéfice de la dotation.

ARTICLE 8 : REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

8-1 Remise des dotations

Les cinq (5) gagnants seront désignés le 05/01/2021. Une fois les gagnants définis, ils seront contactés par l'organisateur uniquement par courrier électronique. Il les informera de leur dotation et des modalités à suivre pour en bénéficier. Les gagnants recevront leur dotation par courrier postal. Aucun courrier ne sera adressé aux participants non tirés au sort.

Les gagnants devront répondre dans les dix (10) jours suivants l'envoi de ce courrier électronique et fournir leurs coordonnées complètes.

Faute de réponse dans ce délai, le gagnant sera déchu de sa dotation et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation. Dans cette hypothèse, la dotation sera attribuée à un suppléant désigné lors du tirage au sort. Sans retour positif du suppléant, le lot restera acquis à l'organisateur.

Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur dotation ne leur sera pas attribuée et sera acquise par l'organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse, entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition de la dotation par l'organisateur.

Les modalités d'utilisation de la dotation seront donc indiquées dans le courrier électronique avisant les gagnants, la durée de validité de la dotation étant fixée à l'article 6 de ce règlement.

En cas d'impossibilité pour l'organisateur de délivrer au(x) gagnant(s) la dotation remportée, et seulement si la cause incombe à l'organisateur, l'organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

8-2 Limite de responsabilité

Le CRT NA ne saurait être tenu responsable en cas d'adresse électronique incorrecte ou d'adresse postale incorrecte. Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

8-4 Non transmissibilité des lots :

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'inscription de vos coordonnées vous permet de jouer à « Grand jeu de Noël », jeu organisé par le CRT NA.

Les organisateurs s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel :

- La loi "informatique et libertés" n° 2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018, - Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (« le règlement européen sur la protection des données » ou RGPD).

La durée de conservation des données à caractère personnel est strictement limitée à leurs finalités de collecte, la promotion du tourisme en Nouvelle-Aquitaine par le CRT NA. Les données à caractère personnel sont systématiquement supprimées du fichier constitué via ce jeu trois (3) ans après le dernier contact avec la personne concernée (notamment via un clic sur un article de newsletter, une réponse à un questionnaire électronique).

À tout moment, vous pouvez vous désabonner la newsletter du CRT NA. Vos coordonnées seront alors effacées de la base de données du CRT NA.

À tout moment, vous pouvez demander accès à vos données et exercer vos droits de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation et d'opposition au traitement de vos données en contactant : dpo@na-tourisme.com .

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si le CRT NA ne vous répond pas malgré vos relances. En France, il s'agit de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris cedex 07.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les 50 meilleurs résultats des scores de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

ARTICLE 11 – ADRESSE POSTALE DU JEU-CONCOURS

Le règlement du jeu concours est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine / « Grand Jeu de Noël » / 4 Place Jean-Jaurès / 33074 BORDEAUX / FRANCE

Chaque participant peut également contacter le CRTNA à cette adresse pour tout renseignement ou toute contestation relative à ce jeu-concours.

ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française.

Toute contestation doit être adressée à l'adresse mentionnée dans l'article 10 au plus tard le 31 janvier 2021 à midi inclus (cachet de la poste faisant foi).

ANNEXE 1 – Détails des lots

- Frais de transports, achats et dépenses personnelles à la charge de gagnant

| Hotte n°1 | Valeur approximative du lot : 1105€ |
|---|-------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">- Center Parcs « Le Bois au Daims » : un séjour mid-week 4 nuits (arrivée lundi – départ vendredi) ou week-end 3 nuits (arrivée vendredi et départ dimanche) en cottage confort pour 4 personnes. Coupon valable un an à partir du jour du gain et sous réserve de disponibilité au moment de la réservation (excluant la période des vacances de Noël)- Gîtes de France : Un bon d'achat de 150 € équivalent à 1 weekend en chambre d'hôte ou gîte à réserver sur le site des écogites en Nouvelle-Aquitaine. Valable jusqu'au 31 décembre 2021, hors frais de transport et achat personnel. Nominatif, non remboursable en tout ou partie.- Les Jardins de Sothys : 1 pass famille et 1 CD « Les Jardins de Sothys »- 1 skate Villacampa- 1 huile visage Océopin- 150g de chocolats Borzeix-Besse- 1 bol Esprit Porcelaine- 2 entrées pour La Cité Internationale de la tapisserie- 2 entrées à la Réserve Ornithologique du Teich, Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon, + 2 places pour une sortie "les visiteurs du soir"- 2 Pass Journée Adulte donnant accès au parcours de visite de l'Hermione, de la Corderie Royale et du Musée national de la Marine sur une même journée, valables sur la saison 2021- 1 livre de cuisine "Cuisinez le marché de Saint-Jean-de-Luz", de Fabrice Idiart & Claude Prigent. | |

| Hotte n°2 | Valeur approximative du lot : 813€ |
|---|------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">- 1 nuit au Château Cordeillan-Bages en chambre double avec petit déjeuner avec vue sur les vignes + invitation au domaine Ormes de Pez avec dégustation. Valable de mars à novembre 2021 selon disponibilités.- Les Jardins de Sothys : 1 pass famille et 1 CD « Les Jardins de Sothys »- 1 repas dans un restaurant gastronomique d'une valeur de 100€- 1 savon Océopin- 1 paire de charentaises L'Atelier Charentaises- 2 entrées pour La Cité Internationale de la tapisserie- 2 entrées à la Réserve Ornithologique du Teich, Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon- 1 sortie pour 2 personnes en kayak de mer avec la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon au Teich- 1 livre de cuisine "Cuisinez le marché de Saint-Jean-de-Luz", de Fabrice Idiart & Claude Prigent.- | |

| Hotte n°3 | Valeur approximative du lot : 700€ |
|---|------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">- Hotel La Réserve**** : une nuit pour 2 personnes avec les petits déjeuners, valable hors week-end fériés et aout- 1 Une crème bio à la carotte violette Les Jardins de Sothys et 1 CD « Les Jardins de Sothys »- 1 panier gourmand contenant des produits de Nouvelle-Aquitaine- 2 entrées pour La Cité Internationale de la tapisserie- 1 paire de charentaises L'Atelier Charentaises | |

- 2 Pass Journée Adulte donnant accès au parcours de visite de l'Hermione, de la Corderie Royale et du Musée national de la Marine sur une même journée, valables sur la saison 2021
- 2 entrées à la Réserve Ornithologique du Teich, Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon
- 2 entrées pour l'Ecomusée de Marquèze
- 1 livre de cuisine "Cuisinez le marché de Saint-Jean-de-Luz", de Fabrice Idiart & Claude Prigent.

Hotte n°4

Valeur approximative du lot : 535€

- 1 séjours de 2 jours / 2 nuits au Gîte Kayola, valable en 2021, hors période du 19 au 30 septembre 2021.
- « Coc à l'âne » dans le Marais Poitevin : 1 pass famille comprenant chacun 2 entrées adultes et 2 entrées enfants (3-12ans inclus) pour la visite du parc. Valable du 3 Avril au 24 Octobre 2021
- 1 baume bio protecteur à la pensée sauvage Les Jardins de Sothys et 1 CD « Les Jardins de Sothys »
- 1 savon Océopin
- 300g de chocolats Borzeix-Besse
- 1 pot miel 250g L'Essaim de la reine
- SEMITOUR : un pass famille (2 adultes et 2 enfants) à valoir sur la visite de Lascaux, avant fin 2021.
- 2 Pass Journée Adulte donnant accès au parcours de visite de l'Hermione, de la Corderie Royale et du Musée national de la Marine sur une même journée, valables sur la saison 2021
- 2 entrées pour l'Ecomusée de Marquèze
- 2 locations de canoës avec la Maison du Parc PNR LANDES ET GASCOGNE
- 1 livre de cuisine "Cuisinez le marché de Saint-Jean-de-Luz", de Fabrice Idiart & Claude Prigent.

Hotte n°5

Valeur approximative du lot : 415€

- 1 séjours de 2 jours / 2 nuits à Cap Cabane valable sur 2021 (+2 enfants inclus)
- « Coc à l'âne » dans le Marais Poitevin : 1 pass famille comprenant chacun 2 entrées adultes et 2 entrées enfants (3-12ans inclus) pour la visite du parc. Valable du 3 Avril au 24 Octobre 2021
- Un masque bio au potimarron Les Jardins de Sothys et 1 CD « Les Jardins de Sothys »
- 450g de chocolats Borzeix-Besse
- 1 sachet de bonbons au miel L'Essaim de la reine
- 2 Pass Journée Adulte donnant accès au parcours de visite de l'Hermione, de la Corderie Royale et du Musée national de la Marine sur une même journée, valables sur la saison 2021
- 2 entrées pour l'Ecomusée de Marquèze
- 2 locations de canoës avec la Maison du Parc PNR LANDES ET GASCOGNE
- 1 livre de cuisine "Cuisinez le marché de Saint-Jean-de-Luz", de Fabrice Idiart & Claude Prigent.